



COMMUNE DES AIRES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 juillet 2023

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
GRANIER Michel	X			
MAGNAN Jean-Michel	X			
DUMONT Etienne	X			
LANZONE Monique	X			
RAYNAUD Murielle	X			
CARLIER Rubens, Jonas		X		
HUGOT Georges	X			
SAKAT Samira		X		
BASSEVILLE-TORRET Marie-Pierre	X			
REY Nadine		X		
ARAGON Martine		X		
BENDERBAL Michèle		X	X	Michel GRANIER
GARCIA Clément	X			
DOMPS Lilian	X			
ARNAUD Véronique		X	X	Etienne DUMONT
TOTAL :	9	6	2	

Le Maire effectue le comptage des conseillers présents et constate que le quorum de 8 est atteint.

Début de la réunion à 18H

Président : Michel GRANIER

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BASSEVILLE-TORRET est élue à l'unanimité des voix en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé à l'unanimité.

1. Mise en place d'un portail Famille : modification du règlement de la cantine et de la garderie communales

Le Maire explique au conseil que le personnel communal a émis le souhait depuis plusieurs années d'acquérir un logiciel qui permettra aux familles d'effectuer les inscriptions en ligne pour la cantine et la garderie communales. Cette acquisition offrira un gain de temps énorme pour le personnel mais également pour les parents car ils n'auront plus de besoin de se déplacer en mairie pour acheter leur ticket-repas.

Après plusieurs consultations, c'est la société ADIC INFORMATIQUE « Cantine de France » du groupe SEDI qui a été retenue. L'acquisition de ce « Portail Famille » est facturée 2 580,00 €. A cela se rajoute une participation annuelle de 384,48 € pour les frais de maintenance.

Ce portail sera disponible 7 jours sur 7, 24h/24 d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'une tablette.

Il permettra de :

- Créer les dossiers des enfants en ligne,
- Gérer les inscriptions des enfants aux activités,
- Communiquer avec le secrétariat grâce à la messagerie intranet,
- Alimenter le portefeuille des parents, grâce au paiement internet en ligne,
- Consulter les relevés de consommations,
- Gérer les informations personnelles : e-mail, numéro de téléphone, allergie alimentaire...

Le Maire précise que malgré le coût non négligeable consacré à cette modernisation du fonctionnement des services, les tarifs restent pour l'instant inchangés. Pour les réservations, le délai ne change pas non plus : chaque mardi avant 9h pour la semaine suivante. Aucune modification (ajout ou annulation) ne pourra être faite passé ce délai. Cependant, afin que les parents puissent palier à une urgence, ils pourront inscrire en ligne leurs enfants au repas le jour même avant 9 heures en payant le repas de secours au prix majoré de 8 €. Pour finaliser ce changement, il convient d'intégrer tous ces éléments dans le règlement intérieur de la cantine et de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver ces modifications à l'unanimité des présents et représentés.

2. Complément d'informations dans le cadre d'un échange de terrains de voirie au hameau de Violès

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 22 juillet 2020 dans laquelle il avait été décidé d'échanger une partie d'un chemin de voirie à Violès (162 m2) contre la parcelle se trouvant sous le pont de Violès (C 1857 : 330 m2).

De cette façon, les propriétaires pourront desservir aisément leur propriété et de notre côté, si des travaux de sécurisation doivent être entrepris en urgence au niveau du pont, la commune pourra intervenir librement.

Il convient aujourd'hui de compléter cette décision en fixant la valeur de ces parcelles afin de mener à bien cet échange.

Le Maire propose la somme forfaitaire de 100 € comme valeur d'échange.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.



Le Maire :

Michel GRANIER